

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction des Monuments et Sites
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
C.C.N. Rue du Progrès, 80/boîte 1
1035 BRUXELLES

V/Réf. : DMS 2043-0545/12/2018-155PR
DU 04/PFU/673847
N/Réf. : AA/EB/BXL21521/s. 621
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Rue des Éperonniers, 57
Demande de permis unique portant sur l'isolation du mur pignon latéral
(Dossier traité par Pierre Bernard, DMS)

Avis conforme

En réponse à votre courrier du 04/05/2018, reçu le 07/05/2018, nous vous communiquons ***l'avis conforme favorable sous réserves*** émis par notre Assemblée en sa séance du 09/05/2018.

Étendue de la protection

Le bien appartient à un ensemble classé le 20/09/2001 regroupant des maisons traditionnelles sises rue des Éperonniers n^{os} 43 à 59 (impaires) et ancienne impasse du Duc de Savoie n^{os} 61 à 73 (impaires). Le mitoyen concerné par cette demande est celui de l'immeuble 57 rue des Éperonniers, pour lequel sont classés « les façades, les caves, les structures portantes, la cage d'escalier, la toiture et la charpente ». Ce mur donne sur l'impasse du Duc de Savoie, également concernée par l'arrêté de classement, en ce compris son portail à front de rue et la maison n^o 59 rue des Éperonniers située en fond d'impasse.

Par ailleurs, la construction se situe dans une ZICHEE et au sein de la zone tampon délimitée autour de la Grand-Place, inscrite sur la liste du Patrimoine mondial par l'UNESCO en 1998.

Historique de la demande

Le 16/06/2015, un permis (dispensé de l'avis de la CRMS) a été délivré pour restaurer les façades à rue des immeubles situés rue des Éperonniers 53 à 57. La demande portait sur la restauration des enduits et la restauration des châssis suivie de leur remise en peinture. Ce chantier, qui a débuté en juillet 2016, a été suivi par la DMS. En cours de travaux, le propriétaire du n^o 57 a proposé de placer un enduit sur isolant sur le mur mitoyen donnant sur l'impasse du Duc de Savoie.

Interrogée en avis de principe lors de sa séance du 19/10/2016, la Commission royale des Monuments et Sites s'est positionnée favorablement sur le projet, moyennant quelques réserves.

Analyse de la demande

La demande porte sur l'isolation du mitoyen de l'immeuble situé au n° 57 rue des Éperonniers, donnant sur l'impasse du Duc de Savoie. L'isolant proposé est un polystyrène graphité couvert d'un enduit « *semblable à l'enduit de façade* ». L'épaisseur est de 8 cm (contre 12 cm dans l'avis de principe).

La façade à rue déborde d'une vingtaine de centimètres sur l'impasse. Autrement dit, il existe une tête de mur d'une vingtaine de centimètres de large, située dans le prolongement de la façade à rue, et en saillie par rapport au mur donnant sur l'impasse. C'est sur cette tête de mur que viendra mourir l'isolant. Sa tranche ne sera donc pas visible depuis la rue des Éperonniers.

Comme demandé dans l'avis de principe, le retour de la façade arrière sera lui aussi recouvert du même isolant, de sorte que la surépaisseur d'enduit ne sera pas perceptible non plus depuis le fond de l'impasse

Dans le haut du mur, l'isolant va buter contre le bac de corniche (sans mouluration) dont la saillie est de l'ordre d'une quarantaine de centimètres. Là aussi la surépaisseur ne sera pas perceptible. En bas, l'isolant débute à une hauteur de 2,50 m du sol de l'impasse. L'impasse est assez étroite (1,20 m). C'est la raison pour laquelle l'isolant ne peut descendre jusqu'au sol. Ainsi le seul endroit où la surépaisseur de l'isolant sera perceptible sera sa limite inférieure, qui sera lisible depuis l'impasse seulement. Depuis la rue, la surépaisseur sera masquée par le portail.

Avis

Dans la continuité de son avis de principe du 19/10/2016, la CRMS émet un **avis conforme favorable** tout en rappelant certaines **réserves** précédemment émises. Le nouvel enduit doit être « semblable à l'enduit de façade », ce qui signifie :

- Lisse ;
- Peint dans le même ton de blanc cassé.

Afin de garantir l'adéquation du résultat, un échantillon sera soumis à l'approbation de la DMS avant la mise en œuvre de l'enduit.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président f.f.

c.c. Pierre Bernard (DMS)